



**université PARIS-SACLAY**

## **FAQ COVID-19 POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

**Cette FAQ regroupe toutes les réponses sur la COVID-19, le soutien financier, médical et psychologique, la tenue des cours et des examens, les stages et alternances, ainsi que sur les mobilités étudiantes.**

Février 2021

**Consultez la FAQ par thématique :**

» **COVID-19**

- » Soutien médical et psychologique
- » Soutien financier
- » Cours et examens
- » Stage et alternance
- » Mobilités étudiantes

## COVID-19

---

» *Je présente des symptômes, je suis positive/positif, ou je suis cas contact à la COVID-19 : que dois-je faire ?*

**Vous devez vous isoler et vous déclarer auprès de l'Université via le formulaire en ligne** : <https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/491584?lang=fr>

**Le protocole sanitaire de l'Université est disponible en ligne. Il présente les comportements à respecter pour chaque situation** (personne présentant des symptômes, personne testée positive, personne cas contact à risque).

Pour rappel, en cas de test positif à la COVID-19, qu'il s'agisse du variant ou non, il est impératif de vous isoler désormais pendant 10 jours à compter du jour du prélèvement du test et ce, jusqu'à votre guérison complète. Si vous constatez la présence ou la persistance de symptômes au-delà des 10 jours d'isolement recommandés, le maintien de l'isolement est nécessaire.

Des **étudiants médiateurs COVID-19** sont présents sur les campus pour répondre à vos questions concernant le protocole sanitaire et le respect des gestes barrières.

Si nécessaire, vous pouvez également contacter : [cabinet.presidence@uvsq.fr](mailto:cabinet.presidence@uvsq.fr)

» *Où puis-je me faire tester ?*

Différents **lieux de dépistage de la COVID-19 (tests PCR et antigéniques)** sont présents sur le territoire des Yvelines et en Ile-de-France. Des tests antigéniques peuvent notamment être effectués dans de nombreuses pharmacies.

**Vous trouverez ci-dessous différents liens recensant des lieux de test :**

**Département des Yvelines :**

<https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Covid-ouverture-de-deux-centres-de-depistage-permanents-dans-les-Yvelines>

**Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines :**

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/actualites/centre-de-depistage-covid-19-en-gare-de-sqy-23734>

**Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc :**

<https://www.versaillesgrandparc.fr/actualites/detail/pour-lagglo-a-versailles-un-centre-de-vaccination>

**Gouvernement :**

<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-78.html>

**Région Ile-de-France :**

<https://www.iledefrance.fr/testcovid19>

**Doctolib (Rambouillet) :**

<https://www.doctolib.fr/centre-depistage-covid/rambouillet/point-prelevement-pcr-covid-19-rambouillet>

**» *Est-ce que l'Université peut me fournir des masques ?***

L'Université a déjà mis à disposition des masques lavables pour les étudiants sur chaque campus. Une deuxième campagne de distribution est en cours, organisée par les étudiants médiateurs COVID-19.

Les sites d'enseignement sont équipés de distributeurs de gel hydro-alcoolique à destination des étudiants et des personnels.

## **Soutien médical et psychologique**

---

**» *J'ai une question relative à mon état de santé / Je souhaite consulter un médecin***

L'équipe du **service de santé universitaire** est votre interlocuteur direct pour répondre à vos questions et vous orienter. Vous pouvez contacter le SSU par mail : [ssu@uvsq.fr](mailto:ssu@uvsq.fr)  
Les médecins et infirmières du SSU sont joignables du lundi au vendredi, de 9h à 17h.  
Les emails sont lus et traités du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Vous pouvez bénéficier de consultations médicales au **centre de santé universitaire** (situé au sein de la Maison de l'Étudiant.e sur le campus de Saint-Quentin-en-Yvelines), en prenant rendez-vous sur doctolib : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/guyancourt/centre-de-sante-mde-uvsq>

En cas d'urgence médicale : contacter le 15 (numéro gratuit, disponible 24h/24, 7j/7).

### » *Je souhaite échanger avec un psychologue*

**2 psychologues de l'Université** sont à votre écoute (sur rendez-vous), sur les campus de Versailles (jeudi) et de Saint-Quentin-en-Yvelines (lundi et vendredi). Pour prendre rendez-vous, contacter [ssu@uvsq.fr](mailto:ssu@uvsq.fr) en indiquant **vouloir échanger avec un psychologue** (indiquer dans le mail votre nom et numéro de téléphone).

La Région Ile-de-France avec la fondation FondaMental a mis en place la **plateforme « Ecoute Etudiants Ile-de-France »**. Entièrement destinée au soutien psychologique des étudiants franciliens, elle propose des outils d'auto-évaluations, des ressources et conseils préventifs en ligne, et des téléconsultations avec des psychologues : <http://ecouteetudiants-iledefrance.fr/>

Le **CROUS de Versailles** a mis en place 2 dispositifs de soutien psychologique :

Une psychologue de l'association Apsytude tient une **permanence à la résidence de Saint Cloud**, un mardi sur deux de 16h à 20h (dispositif gratuit). Pour prendre rendez-vous : **06 27 86 91 83** ou [rdv.apsytude@gmail.com](mailto:rdv.apsytude@gmail.com)

Des **téléconsultations gratuites** sont également proposées par le cabinet ALLIANCE C. Pour prendre rendez-vous, les étudiants peuvent suivre ce tutoriel (<http://ior.ad/7nx3>) et passer par Doctolib : <https://www.doctolib.fr/cabinet-pluridisciplinaire/la-chapelle-sur-erdre/alliance-c>

**À Versailles : le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du Centre communal d'action sociale** (consultations confidentielles et gratuites pour les jeunes étudiant ou habitant à

Versailles). Pour prendre rendez-vous : 01 39 51 25 25 ou paej.ep@ccas-versailles.fr

### » *J'ai besoin d'échanger avec des étudiants*

Plusieurs plateformes téléphoniques sont disponibles en Ile-de-France :

**Nightline Saclay (01 85 40 20 10)** : écoute nocturne gratuite assurée par des étudiants, tous les jours de 21h00 à 2h30 du matin

**Nightline Paris : 01 88 32 12 32** (français) / **01 88 32 12 33** (anglais) : écoute nocturne gratuite assurée par des étudiants, tous les jours de 21h00 à 2h30 du matin, et possibilité de **tchat sur : [www.nightline-paris.fr](http://www.nightline-paris.fr)**

### » *J'ai des pensées suicidaires*

Il est important de demander de l'aide et de pouvoir vous confier. N'hésitez pas à contacter les psychologues de l'Université pour échanger avec eux.

Vous pouvez également contacter plusieurs plateformes d'écoute gratuites et anonymes :

**SOS Amitié (09 72 39 40 50)** : disponible 24h/24, 7j/7

**Fil Santé Jeunes (0 800 235 236)** : tous les jours de 9h à 23h

En cas d'urgence : contacter le 15 (numéro gratuit, 24h/24, 7j/7).

### » *J'ai remarqué autour de moi une personne en souffrance psychologique*

N'hésitez pas à orienter ces personnes vers le SSU et les différents numéros d'écoute.

## Soutien financier

---

### » *Je ne mange pas à ma faim*

**Jusqu'au 14 juillet 2021, le repas du CROUS est gratuit (sans conditions, paiement avec la carte Izly)** : grâce au soutien de l'Etat et du Département des Yvelines, les étudiantes et étudiants boursiers et non boursiers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des Yvelines, pourront bénéficier de **2 repas CROUS par jour gratuitement**.

En raison du couvre-feu en vigueur, les deux repas gratuits par jour (déjeuner et dîner) sont à retirer sur l'heure du déjeuner. Ces repas sont distribués par les restaurants universitaires du **CROUS** sur les campus de **Versailles** (bâtiment Descartes), **Vélizy-Villacoublay**, **Saint-Quentin-en-Yvelines** (bâtiment Vauban B et DSP) et **Mantes-la-Jolie** (à l'IUT de Mantes, ouvert également pour les étudiants de l'ISTY) **du lundi au vendredi** sous forme de vente à emporter.

**RU Vauban** (campus de Saint-Quentin-en-Yvelines) : service en vente à emporter pour le repas du midi et du soir à récupérer entre 11h30 et 13h45.

**Cafétéria DSP** (campus de Saint-Quentin-en-Yvelines) : ouverture entre 8h et 16h. Service de vente à emporter.

**Cafétéria Descartes** (campus de Versailles) : ouverture entre 8h et 16h. Service en vente à emporter pour le repas du midi et du soir à récupérer entre 11h30 et 13h45.

**RU Vélizy** (campus de Vélizy-Villacoublay) : service en vente à emporter pour le repas du midi et du soir à récupérer entre 11h30 et 13h45.

**Cafétéria Mantes** (campus de Mantes-la-Jolie) : ouverture entre 11h30 et 13h30.

**Les salles de restauration des CROUS situées sur les campus de Saint-Quentin-en-Yvelines (bâtiment Vauban B) et Vélizy-Villacoublay sont ouvertes pour déjeuner sur place.**

**Tous les CROUS d'Ile-de-France sont accessibles aux étudiants de l'UVSQ.**

**Les informations concernant la restauration sont susceptibles de varier. Les informations mises à jour sont accessibles sur le site du CROUS : <https://www.crous-versailles.fr/restauration/vente-a-emporter-covid19/>**

Vous pouvez également demander à bénéficier de l'**AGORAé (épicerie solidaire de l'association étudiante Interassos, campus de Saint-Quentin-en-Yvelines)**. Contacter : [agorae@interassos-uvsq.org](mailto:agorae@interassos-uvsq.org)

Une distribution mobile de paniers est mise en place depuis le 8 mars 2021, en partenariat avec l'AGORAé et le département des Yvelines. Elle concernera l'ensemble des sites d'enseignement de l'UVSQ.

Vous pouvez contacter **Allô Solidarités Yvelines (01 30 836 836)**. Il permet à tous les résidents des Yvelines d'obtenir un rendez-vous avec un travailleur social pour vous accompagner pour faire face à vos difficultés d'ordre alimentaire.

» *Je n'arrive plus à payer mon loyer / Je n'ai pas de logement*

Vous pouvez contacter le **service logement de l'Université** : [logement.vu@uvsq.fr](mailto:logement.vu@uvsq.fr)

Si vous habitez dans les Yvelines, vous pouvez contacter **Allô Solidarités Yvelines (01 30 836 836)** pour obtenir un rendez-vous avec un travailleur social qui vous accompagnera pour faire face à vos difficultés d'hébergement.

» *Je vis dans des conditions matérielles précaires / Je n'arrive pas à subvenir à mes besoins essentiels*

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter :

Les assistantes sociales du CROUS : **06 03 60 63 64 (hors jours fériés)** ou **service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr**

Marie Vouigny, conseillère en économie sociale familiale de l'Université : [marie.vouigny@uvsq.fr](mailto:marie.vouigny@uvsq.fr)

Le numéro national d'appel d'urgence pour les étudiants en difficultés financières, mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : 0 806 000 278 (lundi-vendredi, 9h-17h)

» *J'ai besoin d'un ordinateur ou d'une connexion internet*

L'Université propose **différentes aides**.

**Une aide à l'achat d'ordinateur (entre 350€ et 500€), ainsi que le financement de clés 4G.** Plus d'info ici : <https://www.uvsq.fr/rentree-2020-aides-financieres>. Pour demander à en bénéficier, vous pouvez compléter le formulaire suivant : <https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/611285?lang=fr>

Vous pouvez également faire une demande d'un **prêt d'ordinateur**.

La Maison de l'Etudiant.e met à disposition des ordinateurs. Pour demander le matériel, adresser un mail à : [vu@sympa.uvsq.fr](mailto:vu@sympa.uvsq.fr). Il vous sera demandé de fournir une carte étudiante et une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Des prêts de matériel informatique sont également possibles sur les campus de l'IUT de Vélizy-Rambouillet, l'UFR des Sciences et l'IUT de Mantes. Vous pouvez vous renseigner auprès des campus pour plus d'information.

## Cours et examens

---

» *Les cours en présentiel vont-ils reprendre ? Puis-je suivre des cours en présentiel ?*

Le retour à la normale n'est pour le moment pas envisagé. Cependant, il est désormais possible de suivre des cours en présentiel dans la limite de la capacité d'accueil prévue **(jauge maximale de 20% d'étudiants accueillis simultanément sur les sites de l'Université, respect de la limite de 50% des capacités d'accueil de chaque salle ou amphithéâtre).**

Les modalités d'organisation des cours en présentiel vous seront communiquées par votre scolarité.

» *Suis-je obligé(e) d'assister à un cours organisé en présentiel ?*

Aucun(e) étudiant(e) ne peut être obligé(e) à assister à des enseignements en présentiel. Pour les TP et examens qui ont lieu en présentiel, un justificatif est nécessaire si vous ne pouvez y assister.

» *Suis-je obligé(e) d'allumer ma caméra pendant un cours en distanciel ?*

Vous n'êtes pas tenus à allumer votre caméra pendant un enseignement distanciel. L'absence de caméra allumée ne peut pas non plus vous pénaliser.

» *Je n'arrive plus à suivre les cours / Je ne suis plus les cours*

Si vous n'arrivez plus à suivre les cours, nous vous invitons à contacter vos enseignants et les responsables de votre formation qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous aider en cas de difficultés.

En cas de souhait de réorientation ou de questions sur votre orientation professionnelle, vous pouvez également contacter le **service Orientation et Insertion Professionnelle**



## (OIP)

Vous êtes en première ou en deuxième année ? Des tuteurs sont là pour vous accompagner dans vos recherches documentaires, l'utilisation des outils numériques, l'assiduité et le travail régulier. Rapprochez-vous de votre scolarité pour en savoir plus.

### » *Comment faire si mes cours ne me permettent pas d'être chez moi à 19h pour respecter le couvre-feu ?*

Pour rappel, le couvre-feu s'applique tous les jours de 19h à 6h du matin.

Vous êtes autorisés à circuler pendant le couvre-feu pour vous rendre ou rentrer d'un enseignement universitaire.

Si un de vos enseignements se termine à 19h ou au-delà, pour rentrer chez vous, vous devez :

- Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire (disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Lactu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>, en cochant le cas n°1, ou rédiger cette attestation sur papier libre)
- Vous munir d'un justificatif de l'Université (convocation, emploi du temps...) justifiant de votre dérogation au couvre-feu
- Vous munir d'une pièce d'identité

### » *Les bibliothèques sont-elles ouvertes ?*

Les bibliothèques sont ouvertes et accueillent les étudiants **sur rendez-vous** pour travailler, étudier et utiliser les équipements accessibles (ordinateurs, imprimantes...).

Les horaires sont disponibles en ligne : <https://www.bib.uvsq.fr/horaires-plans>

Pour prendre rendez-vous : connectez-vous à l'**application Affluences** pour réserver une place (<https://www.bib.uvsq.fr/reserver-pour-venir-a-la-bu>). Munissez-vous de votre confirmation de rendez-vous, qui vous sera demandée à l'entrée de la bibliothèque.

### » *Quid des examens ?*

Aucun examen ne peut être organisé en présentiel entre le 6 avril et le 2 mai. Les examens prévus pendant cette période doivent être organisés à distance ou être reportés

au-delà du 2 mai 2021. Les épreuves de contrôle continu dans le cadre des TD et TP peuvent toutefois se tenir en présentiel.

Les concours, les examens des formations en santé (PACES, PASS, LAS) et les examens des formations des années diplômantes en santé peuvent être organisés en présentiel pendant cette période (du 6 avril au 2 mai 2021).

## Stage et alternance

---

### » *Les stages peuvent-ils avoir lieu ?*

Les stages sont toujours autorisés. Les modalités du déroulement et de l'encadrement du stage peuvent être adaptées par la structure d'accueil, du fait du contexte sanitaire. Si elle a déjà été signée, la convention fera alors l'objet d'un avenant pour intégrer ces aménagements (contactez votre scolarité).

### » *Mon stage est annulé ou interrompu*

Si votre stage est annulé, il est possible de remplacer tout ou partie d'un stage par un autre dispositif permettant de valoriser une expérience professionnelle ou un engagement. S'il est interrompu, une validation sur la base de ce qui a déjà été effectué est envisageable. Dans les deux cas, contactez la scolarité de votre formation.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour effectuer votre stage s'il est obligatoire pour valider votre formation.

### » *Que dois-je faire si je n'ai pas trouvé d'alternance ?*

Vous pouvez poursuivre vos recherches pour signer un contrat jusqu'au 31 mars 2021. Au-delà de cette date, si vous n'avez pas trouvé d'alternance, il vous sera proposé de poursuivre en formation initiale sans alternance.

### » *Que dois-je faire si je suis en alternance et que je ne peux pas me rendre sur mon lieu de travail ?*

Si vous êtes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, vous devez vous rapprocher de l'entreprise afin de connaître les modalités d'organisation du travail en place, notamment les modalités de recours au télétravail.

» *Mon stage dans un laboratoire de recherche de l'UVSQ est-il possible ?*

L'accès aux laboratoires de recherche est autorisé. Les modalités du déroulement et de l'encadrement du stage peuvent être adaptées.

## Mobilités étudiantes

---

» *Je dois partir à l'étranger pour un échange universitaire ou un stage*

A la suite des dernières mesures gouvernementales, toute sortie du territoire national à destination d'un pays européen est strictement déconseillée et toute sortie du territoire national à destination d'un pays étranger non-européen est interdite sauf motif impérieux.

Même si votre mobilité a été validée, vous devez prendre contact avec le pôle mobilité ( [mobilite@uvsq.fr](mailto:mobilite@uvsq.fr)) pour les séjours universitaires ou votre gestionnaire de scolarité pour les stages, pour vous assurer de son maintien.

Si vous êtes autorisé(e) à effectuer votre mobilité, il vous faudra respecter les conditions sanitaires en vigueur dans le pays (test négatif et quarantaine à l'entrée, couvre-feu, mesures barrières...).

La poursuite des mobilités n'est pas remise en cause pour les étudiants se trouvant déjà à l'étranger.

Il est fortement conseillé de souscrire une assurance incluant le risque pandémique. En effet, le risque de dégradation de la situation sanitaire sur votre lieu de mobilité et/ou en France peuvent impacter la poursuite de votre mobilité et vos conditions de retour en France.

À ce jour, le retour en France est conditionné à la présentation d'un test PCR négatif datant de moins de 72 heures.